

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 17/09/2026
FORM AUTORISATION D'EXPLOITATION		

Informations détaillées	
Nature	Autorisation
Type	Professionnel
Catégorie	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)
Secteur d'activité	Agriculture, Sylviculture, Ressources animales et halieutiques
Sous secteur d'activité	Sylviculture, Exploitation Forestière et Cueillette
Formes juridique	TOUTE FORME JURIDIQUE
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	NON
Délai de délivrance	45
Frais administratif (FCFA)	500000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	0
Périodicité de renouvellement	OUI
Renouvellement soumis à inspection	NON
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	45
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	500000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	NON
Période spécifique de dépôt des dossiers	oui
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	recours administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation
Structure	Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences Radioélectriques (AIGF)
Autorité émettrice	Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences Radioélectriques (AIGF)
Situation géographique	ABIDJAN COCODY DANGA IMMEUBLE OPERA
Tél.Fixe	0101010101
Adresse Mail	email@gmail.com
Site Internet	www.cepici.ci

Pièces à fournir

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	50000
Les principaux motifs d'application de la pénalité	

Documents à télécharger

REGLEMENTATION	Télécharger
----------------	-------------